



Demande d'adhésion pour l'année 2025

A renvoyer avant le 15 janvier 2025

Adhésion:

Nom () : Mme, M

Adresse:

Code Postal :

Portable ou

tel:

Prénom:

Ville:

e-mail:

Date de naissance(1):

(1) Renseignements nous permettant d'établir des statistiques.

Cotisation Annuelle : Celle-ci comprend l'adhésion au syndicat et l'accès aux cours.

20 €

Abonnement : à la revue « Abeilles et Fleurs » : **31 €**
facultatif. **Après le 15 février l'abonnement à la revue ne sera pas pris en compte.**

Assurances Via UNAF: (Une seule formule au choix)

Même si vous n'avez pas encore de ruche, il est conseillé de prendre la RC pour le nombre de ruche envisagé dans l'année.

Formule 1 : Comprend :

- Responsabilité Civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole

- Défense pénale et recours

Franchise RC 280,00€

0,10€ X..... ruche(s)

Formule 2 : (1) Comprend : la formule 1 + :

- Dommages subis par vos ruches suite à incendie ; explosion ;

Evènements climatiques à caractères **non** exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractères **exceptionnels** (inondation, glissement de terrain, transport...)

Franchise 228,00€ légale

1,60€ X..... ruche(s)

- Catastrophes naturelles. Franchise

- Vols et vandalisme : Franchise :10% avec un minimum de 200,00€

Formule 3 : (2) Comprend : la formule 2 + :

Avec un remboursement supérieur :

2,70€ X..... ruche(s)

(1) Remboursement maximum par ruche : 150€ du 01/03 au 30/09, 112,50 € le reste de l'Année.

(2) Remboursement maximum par ruche : 250€ du 01/03 au 30/09, 187,50 € le reste de l'Année.

Nombre TOTAL de ruches

Total à régler :

Afin d'enregistrer votre adhésion et de contracter votre assurance pour 2025, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce bulletin et établir votre règlement (chèque bancaire ou postal) à l'ordre de **Syndicat des apiculteurs du Limousin**. Votre bulletin d'adhésion et votre règlement sont à adresser avant le **15 janvier 2025** dernier délai à :

Chez Monsieur Daniel BONHOURE
14 ALLEE D'Espagne,
LOT. LA HAIE DES PRES
87220 FEYTIAT

Pour les adhérents qui prennent l'assurance à l'UNAF par notre intermédiaire, Merci de déclarer l'emplacement où se situent les ruches assurées, il est donc indispensable de compléter le tableau ci-dessous. N'oubliez pas de déclarer vos ruches également sur le site officiel : (<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>) ou par papier en complétant le cerfa N° 13995*07.

Votre N° NAPI	N° de SIRET

Emplacement des ruches :

N° de rucher	Nbr de ruches	Lieu-dit	Commune	Département

- Je souhaite assister aux cours du rucher école (si oui, cocher la case)
- J'accepte d'être appelé pour récupérer des essaims dans mon secteur (si oui, cocher la case)
- J'accepte de recevoir le bulletin du syndicat « L'Abeille Limousine » **uniquement par mail**. (si oui, cocher la case)

Date :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Daniel BONHOURE pour gérer votre adhésion.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : UNAF, Groupama
Les données sont conservées pendant 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le secrétaire : d.bonhoure87@gmail.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.